

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 22645 Numéro SIREN : 479 950 594 Nom ou dénomination : A.B.C. VOLTAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2022 sous le numéro de dépôt 23081



20220230812020

DATE DEPOT : 03/03/2022

N° DE DEPOT : 23081

N° GESTION : 2004B22645

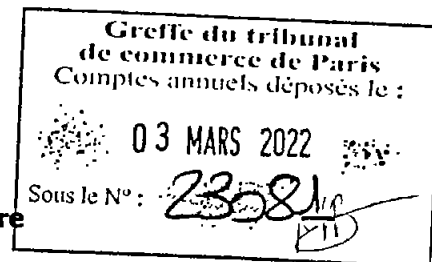
N° SIREN : 479950594

DENOMINATION : A.B.C. VOLTAIRE

ADRESSE : 253 BD VOLTAIRE 75011 PARIS

MILLESIME : 2020

A.B.C. VOLTAIRE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.500 €
Siège social : 253 Boulevard Voltaire
75016 PARIS



◆ ◆ ◆ ◆ ◆

R.C.S PARIS 479.950.594

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**PROCES VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIEE
UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2021**

**AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **83.976 €** en intégralité au compte « *Report à nouveau* », ce qui portera à **275.472 €** le solde créditeur de ce poste.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique précise qu'aucun dividende n'a été mis en distribution précédemment.

Signature

A large, stylized handwritten signature in black ink.

A.B.C. VOLTAIRE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.500 €
Siège social : 253 Boulevard Voltaire
75016 PARIS

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

R.C.S PARIS 479.950.594

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE EN VUE DE L'APPROBATION
DES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

La société **LIAM**, Société à responsabilité limitée au capital d'**UN MILLION DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS (1.230.000 €)** divisé en cent vingt-trois mille (123.000) parts sociales de dix (10) euros chacune, sise à PARIS (75016) – 22, avenue Raymond Poincaré, Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 811.414.135 et représentée par son gérant et associé unique Monsieur **Claude VIDELENC**,

Propriétaire des **CENT (100)** parts sociales émises par la société « **LYA** », société par actions simplifiée ci-dessus désignée, et Présidente de ladite société, a conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins d'approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2020**, établi le présent rapport sur les opérations de l'exercice écoulé.

I. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE :

A. Situation de la Société et son activité au cours de l'exercice écoulé:

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PARIS du 14 janvier 2020, enregistré au SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT PARIS ST-HYACINTHE le 24 janvier 2020, dossier 2020 00004207 référence 7544P61 2020 A 01343, notre société a confié son fonds de commerce de MARCHAND DE VINS – LIQUEURS – CAFE – RESTAURANT connu sous l'enseigne « **COMPTOIR VOLTAIRE** » en location-gérance au profit de la société **ADELIA, SARL** représenté par son gérant en exercice, M. Julien **VIZZACCHERO**.

Ladite location-gérance a été conclue pour une durée de **ONZE (11)** mois à compter du 1^{er} février 2020 pour se terminer le 31 décembre 2020, moyennant une redevance annuelle de **CENT SOIXANTE DOUZE MILLE HUIT CENT EUROS (172.800 €)**.

Il est rappelé que notre fonds de commerces a été fermé, par suite de l'arrêté ministériel en date du 14 mars 2020, puis des décrets en date des 23 mars 2020 et 25 avril 2020, interdisant l'accueil du public aux Restaurants et débits de boissons, sauf pour les activités de livraison et de vente à emporter, et l'ensemble du personnel a fait l'objet d'une procédure de chômage partiel, laquelle a été acceptée par la **DIRECCTE**.

L'état d'urgence sanitaire (régi par les articles L.3131-12 et suivants du Code de la Santé Publique) a été rétabli, par décret n°2020-1257 en date du 14 octobre 2020, à compter du 17 octobre 2020 à 0 heure sur l'ensemble du territoire français, un couvre-feu avait en outre été mis en place, avec prise d'effet identique, de 21h00 à 6h00 en Île de France et dans huit métropoles pour une durée minimale de quatre (4) semaines.



Par décret n°2020-1310 en date du 29 octobre 2020 (prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) et plus précisément de son article 40, les établissements recevant du public comme les bars et les restaurants ont fermés à compter du même jour.

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2020** que je sou mets à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Aucune modification concernant les principes comptables ou les méthodes d'évaluation n'a eu lieu au cours de l'exercice écoulé.

Le bilan et compte de résultat résumés sont les suivants :

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE :	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES	230.367	456.067
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	245.052	525.056
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	154.730	525.519
RESULTAT D'EXPLOITATION	90.322	(464)
PRODUITS FINANCIERS	0	0
CHARGES FINANCIERES	6.346	7.474
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	83.976	(7.938)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
IMPOTS SUR LES BENEFICES	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	83.976	(7.938)

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du C.G.I.

BILAN

EXERCICE CLOS LE :	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)
ACTIF	984.997	894.824
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	589.800	589.800
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	127.808	80.828
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13.300	13.541
ACTIF CIRCULANT	254.089	210.656
PASSIF	984.997	894.824
CAPITAUX PROPRES	283.722	199.746
DETTE	701.275	695.078
Dont :		
- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	419.265	399.470
- emprunts et dettes financières divers	270.317	153.487

B. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Par suite du décret n°2021-606 en date du 18 mai 2021 (modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre 2020) notre fonds de commerces a eu la possibilité d'accueillir du public de 6 heures à 21 heures au niveau des

terrasses extérieures dans la limite de 50 % de la capacité d'accueil et sous réserve du respect de certaines conditions.

Enfin, depuis le 9 juin 2021 notre fonds de commerces a rouvert à l'intérieur avec un couvre-feu décalé à 23 heures.

C. Activités de la Société en matière de recherche et de développement :

Il n'y a pas eu au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2020** et depuis cette date d'activité de la Société en matière de recherche et de développement.

D. Analyse des résultats économiques et financiers

Au cours de l'exercice considéré, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 230.367 € contre 456.067 € lors de l'exercice précédent, soit une baisse de (49,48 %).

Compte tenu d'une production immobilisée pour un montant de 635 €, de subventions d'exploitation pour 11.262 €, de reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges pour 1.417 €, et d'autres produits pour 1.371 €, le montant total des produits d'exploitation s'est élevé à la somme de 245.052 € contre 525.056 € en 2019.

Les charges d'exploitations hors dotations aux amortissements ressortent à la somme de 127.949 €, compte tenu notamment de :

- Achats de matières premières	16.625 €
- Autres achats et charges externes	62.257 €
- Impôts, taxes et versements assimilés	6.109 €

Au cours de l'exercice considéré, l'effectif salarié moyen s'est élevé à 1 personne. Les traitements et salaires se sont élevés à la somme de 23.926 € et les charges sociales y afférentes à la somme de 6.290 €.

Après comptabilisation de ces éléments, il a été dégagé un résultat d'exploitation de 90.322 € contre un résultat d'exploitation déficitaire de (464 €) lors de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

En l'absence de produits financiers et compte tenu de charges financières pour un montant de 6.346 €, le résultat courant avant impôt ressort à la somme de 83.976 €.

Compte tenu de l'absence de résultat exceptionnel ainsi que de provision d'un impôt sur les sociétés, la société a ainsi dégagé un **résultat net comptable bénéficiaire de 83.976 €** contre un déficit net comptable de (7.938 €) lors de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Au cours de l'exercice social, la Société a souscrit un nouvel emprunt de 60.000 € et a remboursé la somme de 39.968 € au titre des emprunts en cours.

La somme de 270.317 € figurant au passif du bilan au compte « emprunts et dettes financières diverses » correspond pour 100.000 € au dépôt de garantie du locataire gérant et pour 170.317 € au compte courant de l'associée unique.



E. Evolution prévisible de la situation et perspective d'avenir :

L'épidémie de coronavirus (COVID-19) a eu des impacts sur l'activité de notre filiale, ce qui aura une incidence vraisemblable pour l'exercice à venir. Nous fournirons tous les efforts afin d'atteindre un bon équilibre financier et mettre en place une politique de gestion performante pour dégager un bénéfice pour l'exercice suivant et absorber les pertes réalisées sur cette courte période.

II. RESULTATS – PROPOSITION D'AFFECTATION :

L'exercice écoulé fait apparaître un résultat net comptable bénéficiaire de **83.976 €** que je vous propose d'affecter en intégralité au compte « *Report à nouveau* », ce qui porterait à **275.472 €** le solde créditeur de ce poste.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique précise qu'aucun dividende n'a été mis en distribution précédemment.

III. REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES :

Aucune régularisation de cette nature n'est intervenue sur l'exercice écoulé.

Si les comptes et opérations qui viennent de vous être présentés reçoivent votre agrément, je vous invite à voter les projets de résolution qui vous sont soumis.

La Gérance

Signature



ABC VOLTAIRE

253 boulevard Voltaire

75011 PARIS

LIASSE FISCALE 31/12/2020 IS / RN

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL**

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends downwards and to the left.

Désignation de l'entreprise : ABC VOLTAIRE 1 2

Adresse de l'entreprise 253 boulevard Voltaire 75011 PARIS Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 4 7 9 9 5 0 5 9 4 0 0 0 2 4 Néant ☐ *

				Exercice N clos le,	
				3 1 1 2 2 0 2 0 1	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	589 800	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	39 164	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	36 039	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	119 624	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	13 300	
TOTAL (II)		BJ	BK	194 826	
ACTIF CIRCULANT *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	8 442	
	Autres créances (3)	BZ	CA	17 263	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	226 357	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 027	
	TOTAL (III)	CJ	CK	254 089	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 179 823	
				194 826	
				984 997	

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		ABC VOLTAIRE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (I)* (Dont versé : 7 500.....)			DA	7 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	750		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	191 496		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	83 976		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (II)			DL	283 722		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (III)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	419 265		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs FI)			DV	270 317		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	6 214		
	Dettes fiscales et sociales			DY	5 479		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA			
Compte régull.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	701 275			
Ecart de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	984 997			
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IF		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
			Écart de réévaluation libre			ID	
			Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			IF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	367 810	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EJ			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABC VOLTAIRE		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
					Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	6 381	FB	FC	6 381	
	Production vendue	biens * services *	FD	FE	IF		
			FG	223 986	FI	223 986	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	230 367	FK	FL	230 367	
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN	635		
	Subventions d'exploitation			FO	11 262		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	1 417		
	Autres produits (1) (11)			FQ	1 371		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	245 052
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	16 625
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	12 108
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	62 257
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 109
	Salaires et traitements *					FY	23 926
	Charges sociales (10)					FZ	6 290
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations Sur actif circulant : dotations aux provisions * Pour risques et charges : dotations aux provisions	- dotations aux amortissements *		GA	26 781	
			- dotations aux provisions		GB		
					GC		
	Autres charges (12)					GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	633
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GF	154 730	
opérations en courant	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GG	90 322
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GHI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	
	Différences positives de change					GM	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN	
Total des produits financiers (V)					GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP	
	Intérêts et charges assimilés (6)					GQ	
	Différences négatives de change					GR	6 346
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS	
	Total des charges financières (VI)					GT	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GU	6 346	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GV	(6 346)	
					GW	83 976	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ABC VOLTAIRE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				IK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	245 052	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	161 076	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	83 976	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HY IG	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier			HP HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			II	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 417
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6	
		obligatoires			A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin			A7	
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise										ABC VOLTAIRE		Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutions et acquisitions réalisées au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	589 800	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M11			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	58 988	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	37 735	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	124 665	KW		KX	35 966		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	42 419	LC		LD	41 346		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH	3 552	LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	267 359	LO		LP	77 313	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	13 541	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	13 541	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	870 700	OII		OJ	77 313		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	589 800	IX	589 800	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG	58 988	MH	58 988	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MU	37 735	MK	37 735		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU	1 569	MN	159 063	MX	159 063	
		Matériel de transport					IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					IW	16 918	MS	66 848	MT	66 847	
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours						MY	3 552	MZ		NA		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		
	TOTAL III						IY	3 552	NG	18 487	NH	322 634	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IJ		OU		M7	
		Autres participations						JO		OX		OY	
Autres titres immobilisés						II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	241	2F	13 300		
TOTAL IV						I3		NJ	241	NK	13 300		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	3 552	OK	18 728	OL	925 734	OM	925 733

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2021

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise : ABC VOLTAIRE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la part de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette part est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise <u>ABC VOLTAIRE</u>										Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PII		
Terrains			PI		IJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	34 805	PW	4 359	PX		PY	39 164	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	33 728	QA	2 310	QB		QC	36 039	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	77 638	QE	13 699	QF	1 569	QG	89 768	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	40 360	QM	6 413	QN	16 918	QO	29 855	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	186 531	QV	26 781	QW	18 487	QX	194 826	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	186 531	ØP	26 781	ØQ	18 487	ØR	194 826	
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général aux versements (NP + NQ + NR)	NW	Total général aux versements (NS + NT + NU)		NY	Total général aux versements (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer								Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations								SP			SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ABC VOLTAIRE		Néant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : ABC VOLTAIRE				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	13 300	UV		UW	13 300			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	8 442		8 442					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 467		4 467					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	11 262		11 262					
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 534		1 534					
	Charges constatées d'avance		VS	2 027		2 027					
	TOTAUX		VI	41 032	VU	27 732	VV	13 300			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	419 265	85 800	333 465						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	100 000	100 000							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6 214	6 214							
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 221	4 221							
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 258	1 258							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	170 317	170 317							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	701 275	VZ	367 810	333 465					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	60 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	39 968	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise ABC VOLTAIRE				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N clos le : 31/12/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS									BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	83 976	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 240 sexies D)))		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						IB	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3			
								TOTAL I	WR	83 976	
II. DÉDUCTIONS									PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B SD, cadre III)									WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WU		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								W7		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		((Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation))		2A			XA			
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)								ZK		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *								XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles - (Régime d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	XF		
	ZFU TE (art. 44 octies et autres A)		Société investissements immobiliers (art. 218 C)		QV	Société investissements immobiliers (art. 218 C)		K3	PA		
	Régime d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		1F	XC		
								PC	PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		X9	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YU	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC	XG	11 262
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	créances dégagees par le report en arrière de déficit		ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YL		
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XI	11 262	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	72 714		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			XL	72 714	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XN		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN			XO		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2021
Extension

ABC VOLTAIRE

[illegible]

Designation de l'entreprise ABC VOLTAIRE				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	115 166
Déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	72 714
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	42 452
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	42 452
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZI	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1 2 du CGI*			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :			ligne W1		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2021

Désignation de l'entreprise : <u>ABC-VOLTAIRE</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	199 434	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(7 938)		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	191 496		Report à nouveau	ZG	191 496				
								(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	191 496
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	21 207			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	4 310			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	36 739			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	62 257			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	34			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						YZ	6 076			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	6 109			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	41 108			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	27 102			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						QB	26 605			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						QS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1,18 %			
	- Numéro de centre agréé * XP										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL							
			Plus-values à 19 % JM	Imputations JC							
	Groupe: résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO							
			Plus-values à 19 % JP	Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JII		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise : ABC VOLTAIRE Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	Mobilier professi	16 918	16 918		
	2	Install. gene. ag	1 569	1 569		
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (1)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (2)	Court terme (3)	Long terme (4)			Plus-value taxable à 19 % (1) (5)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	20						

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (4)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (5)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 248 bis 1A, 208 C et 210 F du CGI.

Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒ *
------------------------------------	----	-------	---------------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	N - 2				
	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI)				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	(à préciser) au titre de : N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

11

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : ABC VOLTAIRENéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % :

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies* 0 bis du CGI) ② :Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies* 0 du CGI) ③ :

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> 0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ABC VOLTAIRE</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: ABC VOLTAIRE		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01012020 et clos le: 31122020		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	YP	1,00	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	230 367	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	230 367	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 371	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	11 262	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	12 633	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	30 690	
Variation négative des stocks	OQ	12 108	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	30 459	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	17 733	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	633	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	91 623	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	151 377	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	151 377	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

SI vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	230 367	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			EY
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0	HX
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 0	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 4 7 9 9 5 0 5 9 4 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABC VOLTAIRE

ADRESSE (voie) 253 boulevard Voltaire

CODE POSTAL 75011 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 750

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.R.L. Dénomination LIAM
N° SIREN (si société établie en France) 811414135 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 750
Adresse : N° 22 Voie avenue Raymond Poincaré
Code Postal 75016 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122020

N° SIRET

4 7 9 9 5 0 5 9 4 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ABC VOLTAIRE

ADRESSE (voie)

253 boulevard Voltaire

CODE POSTAL

75011

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays